



Déclaration liminaire au CTL du 19 janvier 2021 de la DiSI Île-de-France

Madame la Présidente du CTL,
Mesdames et Messieurs,
Cher·e·s Camarades,

Au plan mondial comme au niveau national, les récentes évolutions de la crise sanitaire n'incitent pas à l'optimisme. Selon les chiffres les plus récents, la pandémie est en recrudescence. Au 18 janvier, le taux d'incidence est de 186 pour 100 000 habitants (le seuil d'alerte est de 50), le nombre de cas positifs dépistés a augmenté de 13 % en moyenne par rapport à la semaine précédente. Le variant anglais, jusqu' à 74 % plus contagieux que les autres déclinaisons du virus, devrait selon le Conseil scientifique connaître dans les semaines à venir une croissance exponentielle. Après des débuts très timides, la campagne de vaccination se développe mais trébuche sur de nombreux problèmes logistiques.

Il apparaît de manière évidente que la politique acharnée, implacable, de sabotage budgétaire mise en place aveuglément par tous les gouvernements qui se sont succédés depuis la fin des années 1990, aboutit à faire payer aux travailleurs un lourd tribut, sacrifiant leur carrière professionnelle, leur santé, parfois leur vie. Durant ce long laps de temps, plus de cent mille lits ont été supprimés dans les hôpitaux selon les données fournies par l'OCDE. Il faudrait vivre dans le déni le plus complet pour ne pas admettre l'écrasante responsabilité de ceux qui ont mis en œuvre ces politiques néolibérales, dans l'effroyable crise sanitaire qui nous accable depuis bientôt un an, et dont les conséquences pour l'avenir sont encore bien difficiles à envisager.

Malgré le surcroît de difficultés que cette situation a créé dans ses services, la Direction Générale des Finances Publiques va se livrer pour la énième fois, avec le zèle qu'on lui connaît, à une vaste campagne de suppressions de postes. 1800 emplois disparaissent, ajoutés aux dizaines de milliers d'autres qui les ont précédés. Il n'y a visiblement pas de crise sanitaire qui tienne pour les fossoyeurs de notre administration. Au moment de la fusion DGI / DGCP en 2008, les deux administrations comptaient plus de 130 000 agents. La DGFIP en dénombre aujourd'hui moins de 100 000...

Assurons-nous avec un tiers des effectifs en moins les mêmes quantités et qualité des missions dévolues à la DGFIP ? Pour le ministre et la Direction générale, la réponse est oui, compte-tenu par exemple de la « simplification » de la fiscalité, notamment avec le Prélèvement à la source. C'est pour la CGT sidérant : ces hauts-fonctionnaires, ont-ils un jour assisté à un accueil autour du PAS ? Imaginent-ils la complexité de la fiscalité et de son recouvrement ?

Pour le ministre et la DG, la réponse est encore oui, en supprimant à tour de bras les résidences de proximité (SIP, SIE et trésoreries notamment) par le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), et en y substituant les Maisons de services au public, ou autres Points d'information médiation multi-services (PIMMS) pluri-administratifs. Des reportages médiatiques de plus en plus nombreux révèlent, que ces « points d'accueil », ou encore « les bus », comportent des agents souvent vacataires, dont l'ambition réelle se limite à aider les administrés à créer leur compte en ligne ! C'est le contraire même d'un réseau de proximité avec des agents fonctionnaires titulaires, maîtrisant la matière. La CGT FiP exige l'abandon des suppressions de postes, l'abandon du NRP.

Les missions informatiques de la DGFIP n'ont de sens qu'au regard de la situation dans les services. De ce point de vue, les nouvelles suppressions de postes, en particulier dans les DiSI, accompagnent le reflux décrit précédemment :

- La suppression des 4 ateliers d'édition au plan national fait reposer sur les 4 ateliers restants une production qui ne régresse absolument pas à la vitesse escomptée par la DG. Cela implique, selon la DG, la généralisation du travail en équipe, avec des horaires contraints et des périodes tendues, moyennant un régime indemnitaire revu à la baisse, au regard de celui de Meyzieux, qui sert d'exemple à suivre pour un nivellement par le bas...
- La cellule de gestion des propriétés de l'État, rattachée à la DDFIP de Seine-et-Marne, a été laissée à l'abandon pendant plusieurs mois. Il a fallu l'intervention de la hiérarchie locale pour que la dite cellule soit « retrouvée » par la DDFIP. Ces collègues, de l'ancien atelier ADO de l'ESI de Nemours, lui aussi supprimé, auraient largement pu intégrer le CNT FICOPA, qui connaît justement un surcroît permanent d'activité. La CGT exige le maintien des agents concernés au sein de l'ESI de Nemours, leur retour à l'ESI.
- Les agents du CNT, après une demande relayée par la CGT, ont pu bénéficier de 2 jours de télétravail sur la base du volontariat. Compte tenu de l'aggravation sensible de la pandémie, les agents souhaiteraient que leur revendication initiale de 3 jours, soit satisfaite.

Ces aspects (avenir de l'atelier EIFI et cellule DDFIP 77) devront faire l'objet d'un CTL spécifique.

Il apparaît cependant qu'un certain nombre des remarques avancées par la CGT Finances publiques au CHS-CT de la DiSI Île-de-France du 20 novembre 2020 aient été entendues. Les équipements de protection et de lutte contre la pandémie (gels, serviettes virucides, masques) sont désormais disponibles en quantités globalement satisfaisantes dans la plupart des services.

En revanche, le volet organisationnel s'accommode de manière plutôt hétéroclite des recommandations ministérielles préconisant que **« Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine. Pour ceux dont les missions ne peuvent qu'être accessoirement exercées à distance, vous veillerez à mettre en place une organisation qui limitera leur présence sur site. »**. D'un site à l'autre, les pratiques liées au télétravail semblent assez disparates. Au 15 janvier, la moyenne des télétravailleurs s'établit à 170 agents pour 258 présents (sur un effectif de 612 agents, ce dernier chiffre semble faible pour une période hors congés scolaires). Il apparaît que certains services des ESI de Versailles, Montreuil et Nemours sont en télétravail quatre, voire cinq jours sur cinq, tandis que d'autres ne l'ont pratiquement pas adopté. Un système de présence cadencé par rotation a parfois vu le jour (par exemple à Noisiel) qui, s'il ne satisfait que partiellement au caractère impératif de la note du Secrétariat Général (SG), permet par sa flexibilité de ne pas avoir trop d'affluence dans les bureaux. Toutefois, à Nemours, une journée sans télétravail est imposée avec présence obligatoire pour tout l'effectif, à l'AT et dans d'autres services en dépit des risques de contamination.

Bien qu'une partie des activités des CID/SIL n'exigent aucune présence physique et sont de fait télétravaillables, comme l'ont d'ailleurs prouvé les deux mois de télétravail effectués lors du premier confinement de mars 2020, nous constatons que ces agents demeurent toujours exclus du dispositif. Lors du CHS-CT du 20 novembre 2020, vous avez indiqué qu'**« une réflexion était lancée par le SSI avec les DISI IDF et Grand Ouest, et que des annonces seraient faites début décembre 2020. »** Nous sommes aujourd'hui dans la deuxième quinzaine de janvier et nous ne voyons toujours rien venir...

Pourtant, dans son message du 15 janvier, le SG insiste une énième fois sur l'importance que doit revêtir la pratique du télétravail dans la prévention du risque sanitaire et afin d'éviter les concentrations humaines, aussi bien dans les services que dans les transports. La DiSI doit abonder dans leur sens : le télétravail doit être la règle partout où cela est possible, sur la base du volontariat.

Par ailleurs, le 20 octobre 2020, l'ensemble des personnels de la DGFIP a reçu un message du Directeur général précisant que « ***les chefs de service sont fortement invités à mettre en place des aménagements horaires pour éviter les départs et arrivées des agents aux heures de pointe.*** »

Ainsi, les services RH de la DiSI IDF ont informé les agents qu'ils se chargeraient d'ajouter à leur compteur SIRHIUS les heures réalisées hors des plages d'horaires variables habituelles, afin de prendre en compte les temps de travail réellement effectués par les agents.

De fait, les agents se sont organisés dans la mesure de leurs possibilités, certains arrivant plus tôt le matin, d'autres partant plus tard le soir. Dans la continuité de ce dispositif, le SG a de nouveau écrit aux agents le 15 janvier ceci : « ***Pour les agents qui doivent être présents sur leur lieu de travail, les adaptations d'horaires restent recommandées pour limiter la présence dans les transports en commun.*** »

Or le même jour, par publication sur le site Ulysse de la DiSI IDF, vous écrivez : « ***Un couvre-feu à partir de 18 heures s'appliquera à compter de ce samedi 16 janvier 2021. Nous devons nous y conformer. Le couvre-feu n'est toutefois pas un confinement : le fonctionnement des services continue et la durée journalière du travail n'est pas modifiée. Chacun doit se mettre en capacité d'être à son domicile à 18 heures.*** »

S'il n'est plus possible de partir tard, la seule solution pour éviter les heures de pointe sera donc d'arriver tôt pour partir tôt. Pour les autres, ce sera l'obligation de s'entasser dans des transports en commun bondés (ou pour les plus chanceux dans les bouchons). En quoi cela est-il compatible avec le respect des mesures barrières ? En quoi cela va-t-il aider à freiner la propagation de la pandémie ? A Nemours, une journée sans télétravail est imposée avec présence obligatoire pour tout l'effectif, dans plusieurs services en dépit des risques de contamination.

Enfin, et compte tenu des recommandations présentées par le SG sur le processus d'auto-isollement des agents malades, il est impératif que la journée de carence soit définitivement abrogée, et pas seulement suspendue jusqu'au 31 mars pour les cas positifs confirmés.

Ainsi, devant de telles adaptations et détournements des mesures édictées par le Secrétariat Général, et dans la continuité de très nombreuses demandes antérieures, la CGT Finances Publiques revendique :

- **L'abandon des suppressions d'emplois et du NRP.**
- **L'abrogation de la journée de carence, pas simplement sa suspension jusqu'au 31 mars.**
- **Que les agents des CID/SIL qui le souhaitent et qui sont dans leur quasi-totalité d'ores et déjà dotés des équipements nécessaires, puissent bénéficier d'un nombre hebdomadaire de journées télétravaillées, à évaluer dans le respect des nécessités de leur service.**
- **Qu'en cas de difficulté à réaliser le module horaire (transport, enfants) comme lors du confinement de mars 2020 ou des intempéries, une compensation horaire soit accordée.**
- **Maintien des équipes en horaires « réduits » à Nemours, pour éviter que les équipes se croisent, et élargissement de ce dispositif à tous les autres ESI, sur la base du volontariat.**
- **L'organisation de pauses régulières pendant une dizaine de minutes toutes les 2 heures.**
- **La reprise d'un nettoyage bi-quotidien des surfaces communes sur les sites qui n'en bénéficient plus.**
- **L'accès aux réfrigérateurs, micro-ondes et distributeurs de boisson, dans le respect des conditions sanitaires.**

En vous remerciant de votre attention, nous vous demandons d'annexer cette déclaration au PV de la séance.

Compte-rendu de ce CTL du 19 janvier 2021

Dans notre Déclaration liminaire, vous avez pris connaissance de l'analyse critique que nous avons développée sur les suppressions de postes décidées par la Direction générale, ainsi qu'un large exposé des effets de la crise sanitaire sur les personnels de notre DiSI, ainsi que des propositions et revendications de la CGT pour que toutes et tous puissent concilier impératifs professionnels et protection face à la pandémie.

Sur le sujet de l'emploi à l'ordre du jour de ce CTL, ce sont **1800 suppressions d'emplois** supplémentaires infligées à la DGFIP (**soit 26 661 depuis sa création en 2008**), dont 10 à la DiSI Île-de-France : 1 A+, 3 B et 6 C. Sur ce total 7 PAU, ce qui fait une fois de plus des CID les grandes perdantes. Face à un pareil acharnement, la CGT Finances publiques ne pouvait que boycotter la première convocation à ce CTL.

A Versailles, un repyramidage de la catégorie A (6 postes d'analystes et 2 PSE) est « financé » en transformant 6 emplois B et 2 C. A Nanterre, un poste de PSE **contractuel** est créé et financé en sacrifiant un poste de A PSE **titulaire**. A Noisiel, 2 postes administratifs (1 A et 1 B) sont créés suite au transfert de la gestion du site du Secrétariat général vers la DGFIP. Notons que sur ce site, sur les 14 postes de A PSE implantés, 7 sont laissés vacants, alors que l'équipe système a de plus en plus de mal à remplir sa mission !

Pour la CGT, des suppressions ne seraient à l'extrême limite concevables que si toutes les missions tournaient sans problème, à plein régime. Or, la situation actuelle est à l'opposé et on ne pourra jamais faire mieux avec moins de personnel, contrairement aux chimères défendues par la DG. Malgré les 26 analystes en surnombre (un effectif de 63 pour 37 postes implantés, conséquence directe de la montée d'activité que connaît le développement sur les sites de Versailles, Montreuil et Nanterre), **il reste encore 75 postes vacants à la DiSI sur 612 agents, soit 12 % de l'effectif** : c'est plus du double de la moyenne nationale ! Et que dire des dizaines de départs à la retraite qui vont se produire cette année et l'année prochaine ? Toutes les CID sont en surcharge et manquent souvent de cadre A encadrant, tel qu'à Pantin, Paris-Centre, Paris-Sud-Ouest, Evry, Melun, Noisy, Bobigny, Créteil... Il est patent que ce manque a parfois servi d'argument pour légitimer les regroupements de CID à l'ESI Paris.

Notre Direction locale affirme nous « entendre » et remonter ces sujets à la DG. Elle reconnaît que « ***l'on ne pourra pas continuer comme ça très longtemps, que la DG a conscience du problème et exerce une pression sur le ministère pour alerter sur le manque de personnel*** ». Elle annonce qu'un CTL particulier sera réuni sur le déficit des agents de CID, et un autre sur l'avenir de la mission éditique. Par ailleurs, notre demande de réunir rapidement un CHSCT est acceptée, et nous venons d'apprendre que celui-ci se tiendra le 9 février.

La CGT fait le constat que la pénurie organisée d'élèves sortant des écoles oblige les Directions locales à gérer les vacances d'emplois par le recrutement de contractuels dépourvus de toute compétence acquise en interne. À cause du NRP et des fermetures de résidences qu'il provoque, les postes vacants des Directions territoriales seront prioritairement attribués aux agents dont le poste aura été supprimé. Avec la mise en place des Lignes Directrices de Gestion (LDG) en matière de mobilité, le peu de places restantes seront ciblées par appel de candidature. Sans oublier qu'un certain nombre de postes vacants sont gelés lors des mouvements de mutation, afin de les répartir sur l'ensemble des Directions. **C'est donc la fin à court terme des possibilités de mobilités pour convenances personnelles !**

Résultat du vote : 7 voix contre, à l'unanimité des organisations syndicales.

Questions diverses

Télétravail

En réponse à notre revendication du télétravail pour les agents des CID/SIL qui le souhaitent, pour l'instant selon la DG, cette mission reste non-éligible. La DiSI fera un point hebdomadaire avec le SSI pour connaître d'éventuelles évolutions de position. La DG s'était engagée à faire des annonces sur son expérimentation dans les DiSI IDF et Grand-Ouest début décembre, nous les attendons toujours...

Pour les agents du CNT FICOPA de Nemours qui souhaitent passer de 2 à 3 jours télétravaillés par semaine, la Direction débattrait de la question avec le chef d'établissement. Plus largement sur le déploiement du télétravail, la DiSI se fixe pour objectif d'atteindre 290 télétravailleurs sur les 612 agents qu'elle compte, soit moins de la moitié...

Aménagements horaires

Le Directeur général écrivait le 20 octobre que « ***les chefs de service sont fortement invités à mettre en place des aménagements horaires pour éviter les départs et arrivées des agents aux heures de pointe.*** »

Cela a été fait, mais suite à la mise en place du couvre-feu, nous constatons qu'un certain nombre d'agents sont en difficulté pour réaliser leur module horaire. Nous avons donc demandé qu'une compensation leur soit accordée, comme lors du confinement de mars 2020 ou lors des intempéries. Nous avons malheureusement essuyé un refus.